



**Vingt cinquième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, Nairobi, 16-20 février 2009**

## **Projet de rapport du Forum conjoint Réseau de femmes ministres de l'environnement et Programme des Nations Unies pour l'environnement sur la parité hommes-femmes**

### **Introduction**

1. Le Forum conjoint Réseau de femmes ministres de l'environnement et du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur la parité hommes-femmes a eu lieu au siège du PNUE, à Nairobi, le 15 février 2009.

### **I. Ouverture de la séance**

2. Le Forum a été ouvert à 9 h 30 par Mme Jesca Eriyo, Ministre d'Etat ougandaise de l'environnement. Dans son allocution d'ouverture, Mme Eriyo a indiqué que le Forum avait été organisé car on avait pris conscience de la nécessité de faire en sorte que le PNUE et ses partenaires soient sensibles à la question de l'égalité des sexes en matière de gestion de l'environnement. Il offrait aux dirigeantes l'occasion d'examiner les questions sexospécifiques qui se faisaient jour et de formuler des recommandations qui seraient insérées dans le résumé du Président du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement.

3. Mme Eriyo a invité Mme Angela Cropper, Directrice exécutive adjointe du PNUE, à présider la séance d'ouverture.

4. Après avoir accueilli les ministres, les expertes et les représentantes, Mme Cropper a indiqué que le Forum avait pour objet d'étudier comment la promotion de l'égalité des sexes pourrait contribuer à la viabilité de l'environnement dans le cadre des deux thèmes du Conseil/Forum, à savoir la mondialisation et l'environnement et la gouvernance internationale de l'environnement et la réforme du système des Nations Unies.

5. Mme Julia Marton-Lefèvre, Directrice générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et Cofondatrice du Réseau des femmes ministres de l'environnement a exposé dans son allocution d'ouverture les nombreux travaux de grande portée de l'UICN en matière d'égalité des sexes, y compris la mise en place d'unités pour l'égalité des sexes dans de nombreux ministères chargés de l'environnement ainsi que le développement de la documentation sur cette question qui était abondamment utilisée. Elle a souligné le rôle important que jouaient les femmes en matière de préservation de l'environnement. L'égalité sociale et l'égalité des genres étaient des conditions essentielles pour la conservation, et à cet égard il importait de connaître les modalités d'utilisation des différentes ressources auxquelles recouraient les divers groupes sociaux. Elle a également souligné les possibilités offertes en matière de promotion de l'égalité des sexes dont la conservation pourrait être à l'origine, l'importance du savoir et des compétences des femmes en matière de conservation ainsi que la nécessité d'obtenir la participation des communautés

locales; l'égalité des genres en tant que question relevant des droits humains et de la justice sociale; et l'impact des changements climatiques et des catastrophes naturelles dont les femmes pâtissaient tout particulièrement. Elle a exprimé l'espoir que le Forum aboutirait à des recommandations mais aussi à des mesures concrètes.

6. Mme Lebohang Nts'inyi, Ministre du tourisme, de l'environnement et de la culture du Lesotho a fait une déclaration au nom de Mme Rejoice Thizwilondi Mabudafhasi, Vice-Ministre de l'environnement et du tourisme de l'Afrique du Sud et Coprésidente du Réseau des femmes ministres pour l'environnement. Elle a appelé l'attention sur l'insuffisance des connaissances sur le lien existant entre la pauvreté et l'environnement et la rareté de données sur le phénomène inverse, à savoir le passage de l'environnement à la pauvreté. On avait également constaté qu'il n'existait aucun dossier faisant état de la mesure dans laquelle les ressources naturelles telles que les forêts, les pâturages et les ressources en eau souterraine, dont disposaient les foyers ruraux, influaient sur les revenus de l'agriculture et d'autres activités productives. Elle a indiqué qu'il était nécessaire d'accroître le nombre d'informations disponibles et de développer le recours aux technologies de l'information; de disposer de données sur la répartition inéquitable entre pays des avantages découlant de ces ressources, ainsi que sur les besoins en matière de formation des femmes en milieu rural afin qu'elles puissent s'adapter aux nouvelles technologies.

7. Dans son discours liminaire, Mme Beth Mugo, Ministre de la santé publique et de l'assainissement du Kenya, a souligné l'importance que revêtait l'environnement pour la pérennisation de toute forme de vie et la nécessité de garder cela présent à l'esprit lorsque l'on cherchait à parvenir au développement économique. C'était les femmes qui payaient le plus lourd tribut à la dégradation de l'environnement et aux changements climatiques du fait de leurs conditions sociales et des traditions en matière de possession des terres; dans leur combat quotidien pour la survie, elles étaient exposées à l'insécurité et au viol et avaient peu de chances de bénéficier de l'éducation et d'emplois rémunérateurs; les mauvaises récoltes dont les changements climatiques étaient à l'origine favorisaient la malnutrition des femmes et des enfants. Elle a indiqué qu'on dépit du fait que leurs potentialités étaient inexploitées, les femmes avaient toujours fort peu d'influence sur l'élaboration des politiques. Il importait que les femmes et les enfants participent activement aux débats sur l'environnement, afin d'orienter les politiques et la conception et la mise en œuvre des programmes. Elle a donné en exemple trois projets de plantation d'arbres entrepris au Kenya par le Mouvement Green Belt (ceinture verte) qui étaient pour les groupes de femmes un moyen honorable de s'assurer un revenu et de préserver les forêts et l'environnement.

8. M. Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE, a souligné dans sa déclaration liminaire que l'égalité des genres devait faire parties intégrantes de la gouvernance du PNUE et être au cœur des travaux de l'organisation. Il s'est félicité de la tenue du Forum de haut niveau qui témoignait du fait que cette question était maintenant débattue chaque fois que l'on traitait de l'économie et des sociétés. La question des genres devenait un élément déterminant de la façon dont la gestion et les politiques de l'environnement étaient abordées. Il espérait que des messages clairs à l'intention du Conseil d'administration/Forum ministériel se dégageraient du Forum. Il a en particulier mis l'accent sur la question des niveaux de mercure dont les femmes étaient victimes partout dans le monde. Il a également appelé l'attention sur les incidences de la crise économique mondiale, la récession et les pertes d'emploi dont les femmes souffraient, et a indiqué que le Conseil d'administration étudierait comment les idées et les possibilités en matière d'économie verte pourraient être orientées de façon à régler les questions concernant les femmes. Une analyse sexospécifique des mesures visant à favoriser l'économie verte avait déjà été demandée au PNUE et témoignait des progrès fait en la matière.

9. Mme Stanislas Kamanzi, Ministre des ressources naturelles du Rwanda a donné lecture d'un message du Président du Rwanda M. Paul Kagame, qui n'avait pu assister à la réunion; dans ce message le Président faisait état d'exemples illustrant l'expérience du Rwanda en matière de gestion de l'environnement qui répondaient mieux aux préoccupations et besoins des femmes. Il était essentiel de lever les obstacles qui traditionnellement s'opposaient à la participation des femmes à la gouvernance politique et, partant, à la gestion de l'environnement, de sorte que l'on se privait des talents et des possibilités de la moitié de l'humanité. Soulignant qu'un nombre important de femmes faisait partie du Gouvernement rwandais, il a cité certaines des institutions qui avaient été fondées pour favoriser l'égalité des sexes telles que le ministère et le conseil national pour l'égalité des sexes, ainsi que des initiatives aussi importantes que celles qui ont consisté à rendre l'éducation primaire obligatoire, la réforme de la législation foncière et de la législation sur l'héritage. Il restait encore beaucoup à faire mais les obstacles n'étaient pas insurmontables lorsqu'existait la volonté politique de les lever. Il a exprimé l'espoir que le Forum étudierait comment aller de l'avant en fixant des objectifs concrets et réalisables ainsi que des repères temporels.

10. Mme Alice Kaudia, Environment Secretary du Ministère de l'environnement et des ressources minérales du Kenya, a fait une déclaration au nom de M. Ramadhan Kajembe, Ministre adjoint de l'environnement et des ressources naturelles. Les activités de l'homme avaient un impact de plus en plus grand sur l'environnement de sorte qu'il est essentiel pour parvenir à l'épanouissement des personnes de gérer les ressources de manière écologiquement rationnelle. La dégradation de l'environnement était aggravée par l'évolution du climat, qui rendait de plus en plus difficile le recours aux méthodes agricoles traditionnelles dans un secteur où plus de 70 % de la main d'œuvre était constituée de femmes. L'intégration d'une perspective sexospécifique aux objectifs de développement s'imposait tout comme l'abolition des obstacles à l'égalité des sexes. A cet égard, elle a fait observer que le Kenya s'était doté d'une politique nationale en matière d'égalité des sexes et qu'il avait entrepris des réformes juridiques avec la participation des femmes. Le savoir des femmes en matière de gestion des ressources pourrait être exploité dans toute la mesure du possible pour évaluer les politiques de développement.

11. Résumant les exposés, Mme Eriyo a mis en évidence les principaux messages, à savoir l'importance des perspectives sexospécifiques en matière d'utilisation et de préservation des ressources naturelles; la vulnérabilité des femmes et des enfants du fait des incidences climatiques, des catastrophes naturelles, des conflits, de la dégradation des terres et des forêts, de l'exposition aux produits chimiques et de la crise financière en cours; l'absence d'informations et une présentation défectueuse des données, une répartition inéquitable de la main d'œuvre et un monde du travail injuste; la réforme des droits fonciers et la disponibilité de crédits pour les activités économiques des femmes. La communauté mondiale avait fait des promesses qui ne s'étaient pas matérialisées : la volonté politique était essentielle et les femmes en particulier pouvaient se poster à l'avant garde pour faire en sorte que les questions sexospécifiques soient intégrées à tous les domaines.

## **II. Séance plénière et exposés des membres du Groupe d'experts**

12. Mme Janet Kabebere-Macharia, Conseillère hors classe du PNUE pour l'égalité des sexes, a présidé la séance plénière. Des exposés ont été faits par un groupe d'experts dont Mme Sheila Oparaocha, Directrice et Coordonnatrice de programme pour le Réseau ENERGIA International on Gender and Sustainable Energy; Mme Saskia Ivens, Consultante auprès de l'Alliance Genre et Eau; M. Marc Wegerif, Coordonateur de la Campagne régionale pour la justice économique d'Oxfam International dans la Corne de l'Afrique et l'Afrique orientale et centrale; Mme Sheila Logan, du Service Substances chimiques de la Division Technologie, Industrie et Economie du PNUE; Mme Patricia Kameri-Mbote, Professeur associé de droit à l'École de droit de l'Université de Nairobi. Les exposés, une fois édités pourront être consultés sur le site Internet du PNUE.

13. L'exposé de Mme Oparaocha a porté sur les besoins des femmes des pays en développement en matière d'énergie, notamment dans les zones rurales, et sur l'incidence que la consommation d'énergie avait sur l'environnement et sa préservation. Elle a pris pour exemple un projet multifonctionnel entrepris au Mali qui contribuait à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

14. Dans son exposé sur les perspectives sexospécifiques de la gestion intégrée des ressources en eau, Mme Ivens a brièvement fait état de la condition de la femme dans le secteur de l'eau en insistant en particulier sur les rapports entre sexes, la gestion intégrée des ressources en eau et la modification de l'environnement. Elle a fait observer qu'il était essentiel, pour parvenir à une gestion écologiquement durable des ressources en eau de prendre en compte les différences qui existaient entre les hommes et les femmes en matière d'accès à ces ressources et de participation à la prise de décision.

15. M. Wegerif a concentré son attention sur la sécurité alimentaire et l'impact des prix des aliments sur les femmes, étayant son exposé à l'aide des résultats des recherches et d'exemples d'expériences sur le terrain. Il a fait valoir que pour comprendre la crise alimentaire, il fallait prendre conscience de l'inégalité des relations entre sexes, qui aggravait considérablement les effets de la crise sur les femmes et que les réponses à la crise alimentaire, pour être efficaces, devraient également prendre en compte ces relations.

16. Dans son exposé, Mme Logan a démontré l'importance que revêtaient les questions sexospécifiques dans le domaine de la gestion des produits chimiques, en particulier en ce qui concernait le mercure. Les produits chimiques avaient permis d'améliorer à bien des égards l'existence des humains mais cette amélioration n'était pas sans conséquences pour l'environnement et la santé; nombre d'entre eux étaient toujours utilisés en dépit de leurs risques dont on avait pris conscience, ce dont témoignait le cas du mercure depuis 60 ans. Elle a indiqué qu'il importait que de nombreux secteurs de la société s'attèlent à ces questions et sensibilisent la population aux niveaux local et communautaire.

17. Dans son exposé sur la parité hommes-femmes et la gouvernance internationale de l'environnement, Mme Patricia Kameri-Mbote a souligné qu'il était nécessaire de prendre des mesures dans ce domaine aux niveaux national et local, et de s'attaquer à la marginalisation des femmes qui étaient écartées des moyens de production. Il fallait pour y remédier que les cadres adoptés en matière de gouvernance intègrent tous les intéressés et que la sexospécificité soit au nombre des facteurs pris en compte par ces cadres.

18. Le débat qui a suivi a porté sur les besoins ressentis auxquels il fallait répondre pour que les femmes soient mieux intégrées aux politiques et mesures concernant l'environnement en vue de présenter des recommandations qui figureraient dans le résumé du Président du Conseil d'administration.

19. La Présidente a indiqué que l'un des thèmes communs aux exposés avait été l'urgente nécessité de procéder à un plus grand nombre d'analyses des impacts sur les femmes, d'assurer leur représentation au sein des instances de prise de décision et de ventiler les données en fonction de l'appartenance sexuelle. On a souligné que les recherches sur le genre et la gestion de l'environnement faisaient défaut et qu'il était nécessaire d'étudier les effets de l'évolution récente au niveau mondial, qui avait abouti à des crises dans des domaines tels que l'alimentation, l'énergie et le financement, sur la promotion des droits des femmes.

20. Plusieurs participants se sont accordés sur la nécessité d'entreprendre des évaluations des impacts sur les femmes. L'un d'entre eux a toutefois exprimé l'avis selon lequel les dispositions relatives à l'avancement et à la participation des femmes devraient être un élément constitutif de toutes les propositions de projets dès leur formulation. Faisant valoir que les femmes seraient les dirigeantes de demain et que les adolescentes en particulier avaient souvent le sentiment d'être marginalisées, un représentant de la jeunesse a indiqué que les jeunes devaient aussi faire partie intégrante des projets.

21. S'agissant des mécanismes mis en place au PNUE pour favoriser l'intégration des femmes, une participante a proposé que les femmes et l'environnement soient au cœur des programmes de pays phares s'inscrivant dans le cadre de l'Initiative « Unis dans l'action ».

22. Au sujet des négociations relatives à la suite donnée au Protocole de Kyoto de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, une participante a proposé qu'une plus grande importance soit accordée à l'impact sur les femmes des idées examinées et a appelé l'attention sur un document qui avait été établi en coopération avec le Women's Caucus. Une représentante de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants s'est félicitée de cette proposition et a demandé que l'on examine la question de la provenance des ressources qui pourraient être mobilisées et, qu'à cet égard, l'on donne suite aux demandes des Parties relatives au transfert des connaissances et aux activités tendant à réduire les risques.

23. La Secrétaire exécutive de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination a souligné le rôle que jouaient les femmes dans la gestion des déchets dont il n'avait pas été fait état dans les exposés. Elle a indiqué que la santé des femmes et des enfants qui travaillaient sur des décharges était gravement menacée, notamment dans les pays pauvres où les déchets, mal gérés, étaient mêlés à des résidus chimiques.

24. Elle a également soulevé la question de l'absence à la réunion en cours des femmes dont on examinait le cas, du fait principalement qu'elles ne disposaient pas des moyens qui leur auraient permis d'y prendre part mais aussi faute, pour ces femmes, d'avoir bénéficié de l'éducation nécessaire. Elle a exprimé l'avis selon lequel cela risquait sérieusement d'écarter ces femmes des instances d'élaboration des politiques; il importait d'assurer la participation des femmes des organisations communautaires afin qu'elles puissent intervenir efficacement au plus haut niveau. Le Réseau, a-t-elle dit, pourrait jouer un rôle important en assurant la diffusion des messages auprès des communautés et elle s'est proposée de contribuer à la formulation de recommandations à cette fin. Le sentiment général était que le Réseau pourrait jouer un plus grand rôle et faire davantage office de précurseur.

25. La grande majorité des participants était favorable à la participation des femmes au niveau communautaire car on considérait qu'elles avaient l'expérience requise pour ce faire et prendre la direction des opérations. Ayant déclaré que l'idée selon laquelle les femmes jouaient un rôle déterminant en matière d'environnement n'était plus contestée, et rappelant que les femmes ne devraient pas être considérées comme constituant un groupe homogène unique, une participante était d'avis qu'il était nécessaire de recenser plus systématiquement les expériences faites par les femmes et de les prendre en compte lors de la prise de décision. Une autre participante estimait qu'il conviendrait de sensibiliser davantage au rôle que jouaient les femmes dans le domaine de l'environnement, indiquant qu'elle accueillerait avec satisfaction la diffusion des informations relatives à l'expérience réalisée en Ouganda.

26. S'agissant de la sensibilisation, une participante d'un pays à économie en transition a appelé l'attention sur les déclarations relatives aux préoccupations suscitées par les droits humains et les questions sanitaires ayant pour origine les déchets nucléaires légués par l'époque soviétique, eu égard en particulier au regain d'intérêt pour l'énergie nucléaire.

27. Une participante a fait état des initiatives que prenait son groupe, comme par exemple le programme relatif aux femmes et à l'accès et le projet sur l'autonomisation des femmes dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement dont un nouveau portail sur Internet ferait parti. D'autres intéressés ont été invités à coopérer à ces initiatives.

28. Une participante a indiqué qu'en Afrique en particulier les questions sexospécifiques demeuraient extrêmement épineuses, ce qui signifiait qu'il importait au plus haut point de traiter simultanément ces questions et celle de l'environnement et de ne pas les dissocier, notamment lorsque l'on débattait des changements climatiques et des stratégies en matière de catastrophes. Elle a exprimé l'idée selon laquelle la désignation de femmes en tant que correspondantes pour les initiatives à prendre était d'une importance extrême pour les femmes parlementaires en Afrique. De nombreuses participantes ont approuvé ces observations.

29. Au sujet de la sensibilité des ressources en eau aux incidences des changements climatiques, un membre du Groupe d'experts a estimé que le temps, de plus en plus long, que les femmes consacraient à la corvée d'eau limitait leur participation aux activités intéressant l'environnement, et il a recommandé, en conséquence, que des ressources soient allouées aux fins de mesures correctives pour que les femmes puissent s'atteler aux activités concrètes comme la gouvernance et les questions de formation. Une autre participante, qui était favorable à cette observation estimait qu'il était nécessaire de disposer de stratégies à tous les niveaux, y compris en matière d'allocation des ressources et aux fins de mise en place des conditions préalables à l'autonomisation des femmes.

30. Un membre du groupe a expliqué qu'il était nécessaire de savoir comment le Mécanisme pour un développement propre pourrait financer les projets sur le terrain, faisant valoir que l'Afrique ne disposait pas des moyens permettant d'utiliser ce type de financement. Elle convenait également qu'il fallait faire en sorte que les projets prennent en compte la sexospécificité et que les audits réalisés dans certains pays avaient montré qu'ils n'avaient pas les moyens pour traiter la question de l'égalité des sexes ni celle de l'inaptitude des ministères à collaborer dans ce domaine.

31. S'agissant de la vulnérabilité, un membre du groupe a fait observer qu'il était nécessaire de s'inspirer des expériences conduites au Rwanda et a souligné la nécessité d'un renforcement institutionnel et d'un engagement plus important en faveur des politiques visant à l'égalité des sexes pour briser les résistances. Après avoir fait des observations sur l'importance des évaluations concernant la parité, elle a indiqué que les ressources nécessaires étaient souvent disponibles mais qu'il fallait veiller à ce qu'elles soient allouées pour répondre aux préoccupations suscitées par la condition des femmes et l'égalité des sexes.

32. Le groupe d'experts et les participants se sont accordés sur la nécessité de dialoguer entre eux, d'obtenir la participation des jeunes, de rassembler des données auprès des femmes œuvrant au niveau communautaire dont il fallait obtenir la participation, et de décider des engagements stratégiques à prendre pour que les femmes soient au centre des questions touchant l'environnement, ainsi que sur l'importance de la question des relations avec les organismes responsables des produits chimiques et des recommandations faisant état des problèmes touchant les femmes.

33. Certaines inquiétudes ont été exprimées au sujet des avantages réels que pourraient tirer les femmes du marché du carbone étant donné que les plus grands pollueurs semblaient en être les principaux bénéficiaires, ainsi qu'au sujet du danger qui consisterait à débattre à perte de vue alors que des mesures concrètes pourraient être prises en matière de gouvernance.

34. Pour conclure, la Présidente a appelé l'attention sur les nouvelles technologies de remplacement telles que celles permettant d'exploiter l'énergie solaire, et sur les faibles moyens dont disposaient les femmes pour les acquérir ou même économiser l'énergie et réduire au maximum les risques sanitaires associés aux sources d'énergie traditionnelles. Elle a récapitulé les questions dont il fallait se préoccuper sans tarder telles que la pérennisation des ressources en eau, la sécurité alimentaire, l'attention à prêter aux jeunes filles et les polluants. Elle a indiqué que ces questions devaient être traitées au moyen de recherches plus nombreuses, en collectant des données et en mettant au point des moyens

d'analyse et de nouvelles législations ainsi qu'en fournissant un appui financier et en concevant des stratégies d'atténuation des catastrophes.

### **III. Séance parallèle sur le thème : « S'acheminer vers une économie verte »**

35. La séance a été présidée par M. Ganesh Shah, Ministre de l'environnement et de la technologie du Népal. Dans son allocution liminaire M. Shah a fait observer que les grandes avancées scientifiques s'accompagnaient d'une dégradation plus prononcée de l'environnement. Cependant, l'avènement de l'économie verte offrait de grandes possibilités en matière d'emploi dans le domaine de l'écologie, notamment pour les femmes, les pauvres et les chômeurs.

36. Il a présenté les membres du groupe d'experts qui ont fait des exposés sur le thème de l'économie verte : Mme Adebisi Adebayo, Consultante auprès du PNUE; Mme Gerd Johnson-Latham, Directrice adjointe du Département du Ministère suédois des affaires étrangères pour l'élaboration des politiques; Mme Narmin Othman, Ministre irakien de l'environnement; Mme Ligia Castro de Doens, Ministre de l'environnement du Panama; Mme Labohang Nts'inyi, Ministre de tourisme et de l'environnement du Lesotho; Mme Sascha Gabizon, de l'Organisation Women in Europe for a Common Future.

37. Dans son exposé sur les modalités d'intégration de la question de l'égalité des sexes dans la Green Economy Initiative, Mme Adebayo a passé en revue les effets de la crise économique mondiale sur les groupes marginalisés et vulnérables et les moyens grâce auxquels l'Initiative économie verte du PNUE et le nouvel ordre mondial vert visaient à aider à un redressement économique fondé sur la viabilité écologique, l'égalité, la justice sociale et l'autonomie.

38. L'exposé de Mme Johnson-Latham, intitulé « Integrating gender in sustainable consumption » portait sur les modes de consommations et les styles de vie qui étaient la principale cause des crises économiques et environnementales actuelles ainsi que sur les différences qui existaient entre les hommes et les femmes à cet égard. Elle s'est penchée sur les aspects sociaux et sexospécifiques des changements nécessaires pour parvenir à un développement socialement et écologiquement viable ainsi que sur l'importance de l'autonomisation des femmes à cet effet.

39. Mesdames Othman, Castro de Doens et Nts'inyi ont fait des exposés illustrant des projets couronnés de succès entrepris dans leurs pays – Iraq, Panama et Lesotho – en matière d'environnement et de création de revenus qui visaient principalement les femmes des communautés locales et montraient comment les femmes pouvaient être intégrées à l'économie verte. Dans son exposé, Mme Gabizon a fait état d'expériences similaires réalisées dans le domaine de la salubrité de l'environnement, des déchets et de l'assainissement en milieu rural en Europe orientale.

40. Au cours du débat qui a suivi, des participants ont exprimé leurs préoccupations. L'un d'entre eux s'est demandé comment le nouvel ensemble de mesures économiques « vertes » serait intégré aux cadres en vigueur. Un certain nombre d'entre eux ont estimé que des politiques cohérentes étaient nécessaires auxquelles participeraient différentes instances gouvernementales, dont les ministères des finances et de l'énergie. Une représentante de l'Organisation internationale du Travail a indiqué que l'économie verte, pourrait, outre ses incidences favorables sur la création d'emplois, avoir également pour effet de nuire à l'emploi. Une autre participante a fait observer qu'il était nécessaire d'examiner les projets pouvant favoriser les échanges en matière d'énergie et bénéficier de la commercialisation du carbone. Une représentante du Programme des Nations Unies pour les établissements humains estimait qu'il importait de parvenir à un équilibre entre les besoins des citadines et ceux des femmes rurales en matière d'emploi et d'examiner les différences éventuelles lorsqu'on traitait les questions régionales. Elle a également indiqué,

s'agissant des villes, qu'il était nécessaire de s'intéresser aux caractéristiques de l'habitat qui contribuaient aux émissions de gaz à effet de serre.

41. Les membres du groupe d'experts ont accueilli avec satisfaction les observations supplémentaires des participants et ont proposé de les insérer dans le résumé du Président du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement. Un certain nombre de points intéressants figuraient dans les exposés et dans les interventions des participants où l'on soulignait le rôle que pouvaient jouer les femmes dans le cadre des projets intéressant les situations caractérisées par des conflits en raison de leur connaissance des réalités de la vie et de la viabilité écologique; l'importance que revêtait la coopération des femmes pour améliorer leur avenir et tirer parti des exemples d'autres régions; la nécessité pour les femmes d'exploiter les possibilités offertes par les technologies vertes pour s'adonner à de nouvelles activités et acquérir des nouvelles compétences; ainsi que la nécessité de renforcer les unités familiales et le rôle des femmes et de prêter attention aux vues des communautés locales.

#### **A. Séance parallèle consacrée au « Rôle de la gouvernance pour relever les défis et saisir les opportunités »**

42. Présentant le thème de la séance, à savoir « le rôle de la gouvernance pour relever les défis et saisir les opportunités », la Présidente, Mme Gerda Verburg, Ministre de l'agriculture, de la nature et de la qualité des aliments des Pays-Bas, s'est penchée sur la question des crises actuelles dans les domaines des denrées alimentaires, des changements climatiques et du crédit. S'agissant de la crise alimentaire, elle a indiqué que la sécurité alimentaire était l'un des problèmes actuels les plus importants. L'agriculture écologiquement viable était la pierre angulaire du développement durable et le principal moteur du développement d'ensemble, notamment dans les pays en développement; cependant, bien souvent on ne la situait pas au rang des préoccupations nationales importantes. Elle a indiqué qu'il était nécessaire de procéder à une révolution verte, notamment en Afrique, et d'investir dans les zones rurales.

43. Elle s'est demandée si les arrangements actuels en matière de gouvernance prenaient en compte des perspectives sexospécifiques et a estimé que des changements étaient nécessaires pour garantir une représentation appropriée des intérêts en jeu et promouvoir les objectifs en matière de développement, demandant aux participants de formuler des recommandations.

44. Après avoir mis en évidence le rôle de premier plan que jouaient les femmes dans le domaine de l'agriculture, elle a souligné les problèmes auxquels elles étaient confrontées, tels que l'impossibilité d'accéder à la propriété foncière et à la sécurité d'occupation, avant de demander que l'on insiste à nouveau sur les besoins des femmes et l'autonomisation des communautés locales en concevant et en mettant en œuvre de nouvelles politiques à tous les niveaux.

45. Mme Maria Ivanova, du Collège of William and Mary et de l'Université Yale, a fait un exposé avec projection de diapositives traitant de la structure internationale en matière de gouvernance de l'environnement qui passait en revue les problèmes d'environnement, les institutions mises en place pour les traiter et les moyens qui permettraient d'y remédier.

46. Au sujet de la question de la parité hommes-femmes et de la gouvernance internationale de l'environnement, Mme Batilda Burian, Ministre de l'environnement de la République-Unie de Tanzanie, a insisté sur le caractère intersectoriel de cette question et sur la nécessité de concevoir des politiques les prenant en compte simultanément et de procéder à la réforme de la gouvernance dans une optique tenant compte des sexospécificités. Décrivant à grands traits les décisions et accords issus des conférences traduisant une perspective sexospécifique, elle a indiqué qu'ils traitaient de la question de façon fragmentaire et que de nombreux problèmes demeuraient dans des domaines tels que ceux

de la sensibilisation, de la recherche, de l'élaboration des politiques et de l'institutionnalisation de la question de l'égalité des sexes au niveau national. Elle a ensuite brièvement souligné la nécessité de conceptualiser et de renforcer tous les fondements du développement durable, de développer la coopération dans le domaine de la parité des sexes entre les divers ministères, de façon à donner effet aux dispositions des accords multilatéraux traitant de cette question et à faire obstacle à l'hégémonie masculine en matière de leadership politique. A cet égard elle a demandé que des mesures correctives soient prises et qu'un ministère de l'égalité des sexes soit créé ainsi qu'un service traitant de la question de la parité dans chaque ministère. Elle a également instamment demandé qu'un plan d'action détaillé soit mis au point pour aider à l'intégration des femmes, que des données soient rassemblées et des recherches entreprises, que les moyens éducatifs soient renforcés et que la participation de la société civile soit développée, notamment celle des jeunes femmes, que les réseaux de coopération soient consolidés et que des fonds plus importants soient collectés.

47. Mme Thandi Shongwe, Sénateur du Parlement Swazi, a exposé la situation de son pays, évoquant le rôle que les femmes parlementaires pouvaient jouer et l'accroissement du nombre des femmes au sein de la représentation nationale en raison du système de quotas mis en place. Elle a instamment invité les présidentes à veiller à ce que les parlementaires femmes aient accès aux analyses pertinentes concernant la participation des femmes aux activités dans le domaine de l'environnement, ce qui supposait que des informations soient rassemblées aux niveaux communautaire et national. Observant avec préoccupation la faible contribution des femmes aux comités, elle a expliqué ce phénomène en invoquant leur manque d'assurance, leur méconnaissance des réalités et leur manque d'expérience en matière de lobbying. Elle a insisté sur la nécessité de favoriser la participation des femmes aux comités et surtout au niveau communautaire.

48. Pour conclure, elle a indiqué que des efforts devraient être faits pour lancer des projets conçus par les femmes parlementaires et mettre en place des comités à leur intention ainsi que pour les femmes œuvrant au niveau des communautés, développer les activités en matière d'éducation à l'égalité des sexes et à l'environnement dans les écoles, et obtenir des fonds destinés aux initiatives visant à lutter contre la dégradation des terres afin d'aider les femmes à pouvoir disposer de produits essentiels tels que l'eau et le bois de chauffage.

49. Mme Andjelka Mihajlov, Présidente de l'Association serbe pour l'environnement, a fait un exposé à l'aide de diapositives sur les suffrages "verts" et la gouvernance internationale en matière de l'environnement. Elle a fait état des liens, lacunes et possibilités qui se dégagent de l'expérience de son pays et a esquissé les problèmes et approches des pays à économie en transition.

50. Dans l'exposé final, Mme Jeanette Gurung, de la Women Organizing for Change in Agriculture and Natural Resource Management (Organisation des femmes pour l'évolution de l'agriculture et la gestion des ressources naturelles), a abordé la question de la féminisation de la gouvernance dans le domaine de la gestion forestière, laissant entendre que dans ce domaine la question de l'égalité des sexes était étudiée car il s'agissait d'une discipline dominée par les hommes qui s'opposaient à l'intégration des femmes. Elle a souligné les efforts qui étaient déployés dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts pour favoriser les femmes et lever les obstacles que leur opposait ce secteur, tels que l'insuffisance des moyens mis à leur disposition et la faiblesse de la coordination. Elle a demandé qu'une coopération soit instituée avec d'autres secteurs pour améliorer la situation.

51. Au cours du débat qui a suivi, la grande majorité des participantes se sont déclarées favorables à la participation des femmes aux activités entreprises sur le terrain pour traiter les questions pertinentes. Elles convenaient également qu'il était nécessaire d'améliorer les conditions de vie des femmes et d'axer les efforts sur une plus grande prise de conscience de la multiplicité de leurs rôles.

52. S'agissant des compétences des ministres, une participante a indiqué que les femmes africaines chargées des ministères de l'environnement étaient souvent bien mieux qualifiées que les hommes et que des efforts devraient être faits pour veiller à ce que les femmes dirigent ces ministères en faisant en sorte que l'environnement devienne une vocation féminine. Une autre participante s'est demandée si le PNUÉ pouvait aider les autorités nationales chargées de l'environnement à intégrer les femmes.

53. Nombre de participantes ayant pris la parole ont souligné la nécessité de coopérer avec d'autres organisations disposant de mécanismes propices à la coordination de leurs activités en matière d'égalité des sexes, et de tirer parti de l'expérience des pays pouvant offrir des exemples enrichissants. Une participante a exprimé l'opinion selon laquelle le PNUÉ n'avait jamais eu les moyens lui permettant de procéder à l'examen des nouvelles questions de sorte qu'il était peut-être nécessaire de revenir à la case de départ.

## **VI. Séance de clôture de la plénière**

### **A. Présentation des recommandations du groupe**

54. A la dernière séance, les participants ont examiné les recommandations issues des débats du groupe et des sous-groupes. La séance a été présidée par Mmes Nt'sinyi et Eriyo. Mme Kabeberi-Macharia a demandé aux participants d'examiner systématiquement les recommandations. Celles-ci, dans leur version intégrale, figurent en annexe au présent rapport.

55. Au cours de l'examen des recommandations, les participants sont convenus que tout devrait être mis en œuvre pour s'assurer que l'égalité des sexes, y compris les aspects de la question concernant les jeunes, figurent dans les décisions qui seraient approuvées par le Conseil ainsi que dans le résumé du Président de la session du Conseil. Ils ont également souligné qu'il importait d'intégrer les préoccupations sexospécifiques à l'économie verte.

56. De nombreux participants ont récapitulé les préoccupations formulées au cours des séances précédentes, telles que la nécessité de disposer de plus de données de meilleure qualité, d'évaluations des impacts sur les femmes, d'évaluations des risques, d'analyses, de bases de données sur des recherches ciblées, de renforcer les capacités, de développer les réseaux de femmes, d'autonomiser les femmes et de favoriser la participation des dirigeants et groupes pouvant œuvrer au niveau communautaire. On a souligné qu'il fallait répondre sans tarder aux besoins des femmes dans des domaines tels que l'alimentation et les ressources en eau. Un participant a souligné que la question de l'égalité des sexes était prise en compte dans les négociations sur les changements climatiques, mais a proposé que des recommandations soient également adressées à d'autres instances.

57. Il a également été procédé à la récapitulation des recommandations des séances parallèles telles que celles concernant les évaluations relatives à la parité hommes-femmes, en vue de la mise en place d'un groupe de femmes avisées qui fonctionnerait jusqu'en 2012, l'examen des modes de vie des riches ainsi que l'objectif consistant à veiller à ce que tout un chacun ait accès à un emploi satisfaisant, notamment les personnes se trouvant dans un grand besoin. Rappelant que la Convention sur la diversité biologique était assortie d'un plan d'action visant à intégrer les femmes, un participant a recommandé que d'autres organisations se dotent de plans similaires et coopèrent entre elles.

58. Plusieurs participants se sont interrogés sur l'origine des ressources nécessaires pour donner effet aux recommandations sur les changements climatiques et ont proposé que tout soit mis en œuvre au moyen des divers conventions et programmes de l'Organisation des Nations Unies et du Fonds pour l'environnement mondial, entre autres, pour traiter cette question. Un participant a proposé que l'on simplifie le règlement financier du Mécanisme pour un développement propre afin que les femmes y aient axé plus facilement. Des

participants ont également souligné qu'il importait de concevoir des partenariats et d'œuvrer de concert pour faire avancer les questions à l'examen.

59. Les participants ont à nouveau souligné l'importance que revêtait le développement de leur participation et leur contribution aux débats sur l'environnement et le développement.

## **B. Clôture du Forum**

60. Après l'échange des remerciements d'usage, la réunion a été déclarée close à 18 h 20

## Annexe

### Recommandations

#### A. Consultations tenues dans le cadre du Forum ministériel mondial sur l'environnement : déclarations à caractère général prononcées lors du Forum

1. Tous les cadres d'aide au développement du système des Nations Unies (conçus au titre des programmes de pays relevant de l'initiative « Unis dans l'action »), devraient prendre pleinement en compte la question de l'égalité des sexes et de l'environnement lorsque les programmes de pays sont conçus, mis en œuvre, analysés et évalués.
2. Il conviendrait de ne pas aborder la question de la parité des sexes comme une question sectorielle mais de considérer qu'elle fait partie intégrante de tous les secteurs. Il faudrait en particulier qu'elle soit intégrée aux activités tendant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.
3. Les femmes ne sont pas seulement des victimes. Elles peuvent jouer un rôle important en concevant des solutions applicables; en conséquence, il conviendrait qu'elles participent à la prise de décisions sur un pied d'égalité.

#### 1. Premier thème : Mondialisation et environnement : crises mondiales, chaos national?

##### a) Sécurité énergétique

4. Les débats internationaux portant sur l'utilisation et l'accès à l'énergie et les changements climatiques devraient prendre en compte les besoins et préoccupations des femmes.
5. Il conviendrait de procéder à l'analyse de l'impact de l'utilisation des ressources et en particulier de l'énergie, sur les femmes.

##### b) Approvisionnement en eau sécurisé

6. En matière de gestion des ressources en eau, il faut que les femmes soient considérées comme des gestionnaires et des décideurs.
7. Il conviendrait d'approfondir les connaissances en matière d'utilisation et de gestion des ressources en eau compte tenu de la sexospécificité et des instruments culturels, économiques et juridiques sous-jacents.

##### c) Sécurité alimentaire

8. Les politiques nationales devraient favoriser l'accès des agricultrices à la terre sur un pied d'égalité ainsi que des politiques foncières propices à l'autonomisation des communautés locales et à leur participation.
9. Il est nécessaire que les femmes soient davantage représentées et prennent une part plus grande à la prise de décisions dans les domaines de l'agriculture et du développement rural, étant entendu que dans tous les domaines, parvenir à un développement durable est crucial.
10. Pour que les programmes tendant à assurer la productivité du secteur agricole soient couronnés de succès, il faut que les femmes soient considérées comme des parties prenantes importantes.

**d) Economie verte**

11. Ce n'est qu'en mettant l'accent sur les besoins des femmes et notamment des agricultrices, qu'il sera possible de procéder à une révolution verte dans les secteurs de l'agriculture et de la gestion de l'environnement.
12. Des emplois satisfaisants devraient être la règle pour tous et non seulement pour les employés du secteur industriel.
13. Les initiatives tendant à la mise en place d'une économie verte devraient prendre en compte les préoccupations sexospécifiques et en particulier les besoins propres aux femmes dans le cadre des programmes et activités consécutives.

**e) Changements climatiques**

14. Les gouvernements devraient appuyer les efforts déployés par l'Alliance mondiale pour les femmes et le climat en faisant campagne, au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour la mise en place d'un mécanisme intégrant la perspective sexospécifique et l'obtention de résultats à cet égard.
15. La Convention devrait prendre en considération les recommandations du Réseau de femmes ministres de l'environnement formulées lors de sa réunion à Poznan (Pologne) qui demandait que les négociations portant sur les changements climatiques prennent en compte la sexospécificité.
16. Il pourrait être nécessaire de concevoir des projets au titre du Mécanisme pour un développement propre propices aux femmes tandis que les procédures les régissant devraient être simplifiées.
17. Il conviendrait de concevoir une politique claire concernant les modalités d'accès aux mécanismes de financement en vigueur aux fins de projets relevant du Mécanisme pour un développement propre intéressant les femmes.

**f) Gestion des risques de catastrophes**

18. Toutes les évaluations de l'environnement, en particulier celles entreprises par le PNUE, devraient établir une distinction quant aux impacts des catastrophes sur les hommes et les femmes.
19. Toutes les politiques de gestion des catastrophes et d'atténuation de leurs conséquences devraient intégrer la dimension sexospécifique.

**2. Deuxième thème : Gouvernance internationale de l'environnement et réforme du système des Nations Unies : aide ou obstacle?**

**a) Prise de décisions**

20. Les femmes et les spécialistes des questions sexospécifiques devraient prendre part à la prise de décisions à tous les niveaux.
21. Les effets des décisions et politiques internationales devraient se faire sentir aux niveaux national et local tandis que les femmes et les spécialistes des questions sexospécifiques devraient prendre part à la mise en œuvre de ces politiques et décisions.
22. Nul ne conteste plus aujourd'hui le rôle que jouent les femmes pauvres au niveau local dans la gestion écologiquement viable de l'environnement, notamment leur capacité d'adaptation à l'issue des catastrophes, ce qui signifie qu'il serait judicieux d'investir dans les innovations et de développer les activités des femmes en prévision des effets à long terme.
23. Les femmes œuvrant au niveau communautaire devraient être au centre de l'élaboration et de la programmation des politiques et participer à la prise de décisions à tous les niveaux.

**b) Appui aux fins du développement du Réseau de femmes parlementaires**

24. En collaboration avec l'Union interparlementaires et les réseaux régionaux, sous-régionaux et nationaux de parlementaires, un réseau de femmes parlementaires chargées de la question de l'égalité des sexes et de l'environnement doit être créé. A cet effet, le PNUE devrait entreprendre, par l'intermédiaire de ces réseaux, de faire en sorte que les décisions internationales aient des effets aux niveaux national et local, tout en mettant en relief le lien existant entre l'égalité des sexes et la gestion de l'environnement. Le Réseau de parlementaires peut être utilisé pour faire pression afin que les préoccupations suscitées par l'égalité des sexes et l'environnement puissent être intégrées aux budgets nationaux.

25. Le PNUE devrait concevoir un programme de renforcement des capacités en faveur des femmes parlementaires et des femmes des administrations locales s'intéressant à la question de l'égalité des sexes et de l'environnement. Les femmes parlementaires doivent pouvoir disposer d'informations concrètes sur les relations entre les femmes et l'environnement et des compétences de nature à les aider à faire pression pour disposer des budgets nécessaires.

26. Les votes des écologistes et des partis politiques verts sont un instrument efficace tout comme peuvent l'être les réseaux de femmes parlementaires.

27. Il est nécessaire que les politiques nationales et internationales s'inscrivent dans une optique tenant compte des sexospécificités.

**B. Recommandations générales : Réseau de femmes ministres de l'environnement**

28. Les femmes œuvrant au niveau communautaire doivent faire partie du réseau informel de femmes proposé s'intéressant à l'environnement en qualité de chefs de file et de spécialistes de la conservation, au jour le jour, de l'environnement.

29. Le Réseau devrait collaborer étroitement avec l'Alliance mondiale pour les femmes et le climat afin que la feuille de route destinée à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui va avoir lieu à Copenhague, garantisse la prise en compte, au cours des négociations sur les changements climatiques, des préoccupations sexospécifiques et les traduise sous forme de résultats.

**1. Renforcement des capacités**

30. Il conviendrait d'appuyer la participation des femmes pauvres à la gestion et à la surveillance de l'environnement ainsi qu'à l'évaluation de l'avancée des engagements connexes pris et des évolutions qui se font jour aux niveaux mondial, régional, national et local tandis que les femmes devraient être dotées de moyens.

31. Il conviendrait que les ministères, organismes chargés de l'environnement et organisations non gouvernementales compétents soient dotés des moyens leur permettant de prendre en compte les sexospécificités.

**2. Rôle du PNUE**

32. Le PNUE devrait jouer le rôle de chef de file au sein du système des Nations Unies et fournir les ressources nécessaires pour qu'il soit procédé à l'évaluation de ses principaux programmes sous l'angle de la sexospécificité afin de déterminer dans quelle mesure les femmes et les hommes en bénéficient.

33. Le PNUE devrait créer un groupe de femmes éclairées ayant pour mission de présenter un programme complet en matière d'intégration de la parité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes, auquel des ressources pourraient être allouées aux fins d'études et de consultations, entre autres.

34. Le PNUE devrait continuer à constituer des partenariats et à établir une coopération entre tous les organismes et pays.

**3. Suivi**

35. Les recommandations du Forum de haut niveau sur l'égalité des sexes devraient être adressées au Colloque international sur le leadership féminin, la paix et la sécurité qui aura lieu au Libéria les 7 et 8 mars 2009.

---